

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	8 décembre 2017
--------------------------	-----------------

à 16h00

N°ordre	112
N° identifiant	2017-0728

Titre 74 - Dotations, subventions et participations - Démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de 4 captages prioritaires de Grand Poitiers Communauté urbaine

Rapporteur(s)	Laurent LUCAUD
Date de la convocation	10/11/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme GUERINEAU et M. BLANCHARD

PJ.

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	67	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - Mme Anne GERARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Gérard DELIS - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINEE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Daniel SIRAUT - M. Olivier BROSSARD - M. Dominique ELOY - Mme Christiane FRAYSSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Christian GIRARD le conseiller communautaire suppléant
----------	----	--

Absents	14	Mme Pascale GUITTET - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT - M. Michel BERTHIER Membres du bureau M. Patrick BOUFFARD - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Philippe PALISSE - M. Christian RICHARD - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		Monsieur BELGSIR El Mustapha	Monsieur ANDRAULT Guy
		Monsieur FRANCOIS Michel	Monsieur BROTTIER Philippe
		Monsieur GIBAULT René	Monsieur HERBERT Gérard
		Monsieur BIZARD Joël	Monsieur NEVEUX Jérôme
		Monsieur COMPTE Jean-Marie	Madame BORDES Nicole
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Madame MORCEAU Francette	Monsieur HOFNUNG Daniel
		Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain	Monsieur ROBLOT Edouard
		Madame VALLOIS-ROUET Laurence	Madame GUERINEAU Diane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de 78 à 82, 31, 52, puis retour à l'ordre initial
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	07-Commission eau et assainissement 01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Eau - Assainissement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers Communauté urbaine, au titre de l'action proposée : Programmes d'amélioration de la qualité de l'eau au regard des pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages prioritaires de Grand Poitiers Communauté urbaine.

7 sites de production assurent l'alimentation en eau potable du territoire exploité par la Direction Eau-Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine. Ce territoire couvre les communes de Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine le Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil sous Biard Parmi ces sites, 4 ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement et/ou du SDAGE Loire - Bretagne 2016/2021 : le captage de Fleury (Lavausseau), la prise d'eau de la Varenne (Saint-Benoît), le captage de Verneuil (Migné-Auxances) et le champ captant de Sarzec (Montamisé).

Dans le but d'améliorer la qualité de l'eau captée, des démarches de lutte contre les pollutions diffuses doivent être mises en place à l'échelle de l'Aire d'Alimentation de ces Captages (AAC).

Pour l'AAC de Fleury, un nouveau programme d'actions sera mis en place sur la période 2018/2022. Ce programme, en cours de construction avec les acteurs de ce territoire, se doit d'être ambitieux afin d'obtenir des résultats mesurables d'amélioration de la qualité de l'eau.

Les actions prévues pour l'année 2018 feront l'objet d'une nouvelle délibération en cours d'année 2018. Par anticipation, une étude permettant d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique de ce territoire débutera à l'automne 2017 afin de prendre en compte une année hydrologique complète. Le coût prévisionnel pour cette étude, qui s'étalera entre 2018 et 2020, est de 200 000 € HT.

Pour l'AAC de la Varenne, la dégradation persistante et continue de la qualité de l'eau du Clain vis-à-vis des pollutions diffuses nécessite la mise en œuvre d'actions ambitieuses pour améliorer la qualité de la ressource en eau et assurer une qualité sanitaire de l'eau indispensable pour la consommation humaine. Ainsi, une démarche de lutte contre les pollutions diffuses va être lancée en 2018 sur l'AAC de la Varenne. Elle commencera par la réalisation des études préalables : étude de vulnérabilité (1^{er} semestre 2018) et diagnostic des pressions agricoles et non agricoles (juin 2018 à juin 2019). Le coût prévisionnel pour ces études est de 200 000 € HT.

Pour l'AAC de Sarzec, une démarche de lutte contre les pollutions diffuses débutera à partir de 2020, elle viendra renforcer le suivi agronomique mené depuis 1993 par la Chambre d'Agriculture de la Vienne. Dans le cadre de ce suivi, les agriculteurs qui ont des parcelles dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant de Sarzec reçoivent annuellement un conseil individualisé de fumure à la parcelle et bénéficient d'informations régulières sur la fertilisation ou les pratiques phytosanitaires sous la forme de flashes techniques ou de réunions collectives. Le coût du suivi agronomique pour le champ captant de Sarzec pour l'année 2018 est de 15 000 € HT.

Pour l'AAC de Verneuil, la démarche de lutte contre les pollutions débutera fin 2018. Celle-ci pourrait être menée conjointement avec Eaux de Vienne - Siveer qui possède deux captages prioritaires au titre du SDAGE Loire – Bretagne 2016-2021 à proximité : Moulin de Vaux et Ravard. Cette démarche débutera avec la réalisation des études préalables : délimitation de l'AAC, étude de vulnérabilité et diagnostic des pressions agricoles et non agricoles. Le coût prévisionnel pour la réalisation de ces études mutualisées sur les 3 AAC (Verneuil, Moulin de Vaux et Ravard) est de 170 000 €. Ces études seront réalisées sur les années 2018 et 2019. Des discussions sont en cours avec Eaux de Vienne pour définir la répartition du pilotage et des coûts

entre les deux maitres d'ouvrage. Pour l'année 2018, Grand Poitiers Communauté urbaine a inscrit 60 000 € au budget pour cette opération.

Pour mettre en place ces démarches de lutte contre les pollutions diffuses, l'équipe d'animation au sein de la Direction Eau - Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine est composée d'une animatrice générale (0,68 ETP) et d'une animatrice agricole (1 ETP). Le coût prévisionnel pour l'animation 2018 (salaires et charges) est de 74 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour ces actions et pour l'animation 2018 prévoit des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Vienne selon la répartition suivante :

	Montant estimé	AELB	Région	Département	Eaux de Vienne	Grand Poitiers
AAC Fleury – étude hydro	200 000 € HT (sur 3 ans)	160 000 € (80%)				40 000 € (20%)
AAC Varenne – études préalables	200 000 € HT	160 000 € (80%)				40 000 € (20%)
AAC Sarzec – suivi agronomique	15 000 € HT			4 500 € (30%)		10 500 € (70%)
AAC Verneuil (mutualisé avec AAC Moulin de Vaux et AAC Ravard pour Eaux de Vienne)	170 000 € HT	136 000 € (80%)			17 000 € (10%)	17 000 € (10%)
Animation 2018	74 000 €	44 400 € (60%)	14 800 € (20%)			14 800 € (20%)
TOTAL	539 000 € HT	404 400 € (75%)	14 800 € (3%)	4 500 € (1%)	17 000 € (3%)	98 300 € (18%)

La part restant à Grand Poitiers Communauté urbaine serait donc de 98 300 € HT, soit 18% du montant global estimé.

Il vous est donc proposé de :

- 1) solliciter de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Vienne et de tout autre organisme susceptible de financer pour l'année 2018 les programmes d'actions et l'animation, une subvention,
- 2) autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président à signer tout document à intervenir,

3) imputer les recettes correspondantes au chapitre 74 du budget annexe Eau.

POUR	75	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	15 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	15 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20171208-Imc171293-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.8
Nomenclature Préfecture	Environnement